

Audience au Ministère de l'Écologie

Ville et Aéroport demande qu'une réflexion soit menée sur la gestion de l'urbanisme en zone C des PEB

Ville et Aéroport, représentée par son Président, Jean-Pierre Blazy et l'un de ses vices-présidents Pascal Boureau, a été auditionnée le 22 septembre dernier au Ministère de l'Écologie et du Développement durable par Michel Aymeric, directeur de cabinet de Thierry Mariani, Secrétaire d'État aux Transports, Paul Schwach de la direction générale de l'aviation civile, et Pierre-Hugues Schmit, Conseiller technique-Transports aériens auprès du Ministre chargé des transports.

En matière de politique aéroportuaire, M.Aymeric a confirmé que le seul cas de création de nouvel aéroport dans les 20 ans qui viennent serait celui de Nantes-Notre-Dame-des-Landes. Celui-ci s'est référé à l'article 12 de la loi Grenelle 1 qui prévoit que toute création d'aéroport se fera dans le cadre « d'un transfert d'activités pour des raisons environnementales ».

Sur ce point, Ville et Aéroport a rappelé le déséquilibre existant du système aéroportuaire national et parisien, l'affrontement de deux modèles économiques avec le hub et le low cost, l'absence d'une véritable politique aéroportuaire permettant de corriger ce double déséquilibre et d'anticiper la saturation annoncée des infrastructures existantes à l'horizon 2030.

Sur la question sensible des vols de nuit, Ville et Aéroport a réaffirmé la nécessité de considérer la période de nuit de 22h à 6h, soit huit heures consécutives conformément aux recommandations de l'OMS. Jean-Pierre Blazy a précisé que pour l'aéroport de Roissy CDG les mesures de plafonnement des créneaux entre 0h et 5h ont eu des effets pervers avec un phénomène de report du trafic entre 22h et 0h et entre 5h et 6h. Elle participera activement au groupe de travail indépendant « Vols de nuit » qu'elle avait demandé lors des Assises du Grand Roissy et qui a été installé cette semaine à l'ACNUSA.

Le point positif de l'échange porte sur la gestion de l'urbanisme en zone C des PEB. M.Aymeric convient de la nécessité d'examiner une possible révision de l'article L.147-5 du code de l'urbanisme afin de favoriser la décohabitation et le desserrement maîtrisés de la population en zone C des PEB. Il est ouvert sur l'idée de constitution d'un groupe de travail visant à assouplir les contraintes à l'urbanisation dans ces zones en matière de construction des équipements publics et de modernisation des logements permettant une augmentation modérée de la population.

Sur l'amélioration du dispositif d'aide aux riverains, Ville et Aéroport a rappelé la mission Gonzales et certaines propositions à retenir : la suppression de la règle d'antériorité et l'aide à 100% pour le collectif et le pavillonnaire. M.Schmit a indiqué qu'un décret relatif à l'aide à 100% était en cours de rédaction au Conseil d'État.

Enfin, sur la privatisation des grands aéroports régionaux (Lyon, Montpellier, Bordeaux et Toulouse), M. Aymeric a indiqué le report de celle-ci après l'élection présidentielle. Pascal Boureau a fait savoir la nécessité, afin d'éviter une prise de contrôle majoritaire par des capitaux privés parfois volatiles à partir de 2014, de constituer un noyau stable de l'actionnariat public au sein des sociétés aéroportuaires. Cela passe par la signature de pactes d'actionnaires entre les collectivités territoriales et la CCI.